

## 170<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

---

CE170.R1  
Original : anglais

### **RÉSOLUTION**

#### **CE170.R1**

#### **RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES**

##### **LA 170<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,**

Ayant examiné le *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CE170/19 et Add. I) présenté par la Directrice ;

Notant les difficultés financières actuelles auxquelles l'Organisation panaméricaine de la Santé est confrontée en raison du retard dans la réception des contributions fixées ;

Notant que la République bolivarienne du Venezuela est redevable d'arriérés de ses contributions fixées dans la mesure où elle est soumise à l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Notant qu'au 20 juin 2022, 22 États Membres ne se sont acquittés d'aucun versement au titre de leurs contributions fixées pour 2022,

#### **DÉCIDE :**

1. De prendre note du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CE170/19 et Add. I) présenté par la Directrice.
  2. De féliciter les États Membres pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation en faisant des efforts pour régler leurs arriérés de contributions.
  3. De remercier les États Membres qui se sont déjà acquittés de leurs contributions pour 2022.
  4. D'exhorter vivement les autres États Membres à s'acquitter de toutes leurs contributions impayées dès que possible afin d'atténuer tout impact sur les activités de coopération technique.
-

5. De prier la Directrice de continuer à informer les États Membres de tout montant dû et de présenter un rapport à la 30<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine sur la situation du recouvrement des contributions fixées.

*(Première réunion, le 20 juin 2022)*

---